



ANNEXE 3

Délégations de signature du Président au service portuaire APROPORT
pour les achats

Registre des Délibérations

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2015

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône et Loire,

- vu le Code de Commerce et les textes subséquents,
- vu le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- vu la délibération du 21 décembre 2010 sur l'administration générale de la CCI
- vu la délibération de la CCI du 21 décembre 2010 sur la délégation de signature pour les actes notariés et administratifs
- vu la délibération de la CCI du 7 février 2011 sur la délégation de signatures pour les contrats
- vu la délibération de la CCI du 2 mai 2011 sur la délégation de signatures au Directeur général adjoint
- vu les délibérations de la CCI du 28 novembre 2011 sur les délégations de signatures du Directeur Général et du Directeur Administratif et Financier,
- vu la délibération de la CCI du 25 juin 2012 sur les délégations de signatures du Président pour les contrats,
- vu la délibération du 31 mars 2014 sur les délégations de signatures du Président pour les achats,
- vu la délibération du 22 juin 2015 sur les délégations de signature du Président au service portuaire APROPORT pour les achats

décide,

1 - le premier Vice-président et(ou) le Directeur Général reçoivent délégation pour signer séparément les actes et engagements répertoriés au tableau annexé ;

2 - sur proposition du Directeur Général et sans préjudice des délégations dont celui-ci est bénéficiaire, les collaborateurs dont les noms suivent reçoivent délégation pour signer des actes et engagements répertoriés dans le tableau annexe ;

3 - les présentes désignations seront annexées au règlement intérieur de la CCI conformément à l'article 40 du règlement intérieur.

Fait à Mâcon, le 22 Juin 2015

Le Président,
Bernard ÉCHALIER



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE SAONE ET LOIRE

Délégations de signatures
du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
de SAONE ET LOIRE
pour l'ensemble des services et activités

Nature de l'acte	fonction du délégataire bénéficiaire	conditions ou observations
I – ADMINISTRATION GENERALE		
<ul style="list-style-type: none"> actes notariés et ensemble des actes d'administration générale 	<p>Antoine DIAZ Premier Vice-Président</p>	
<ul style="list-style-type: none"> actes notariés et administratifs relatifs : <ul style="list-style-type: none"> -aux cessions de terrains des zones d'activité appartenant à la CCI - aux acquisitions ou cessions de terrains ou bâtiments sur lesquelles la CCI aura préalablement délibéré 	<p>Pascal LEYES Directeur Général</p>	
<ul style="list-style-type: none"> organisation interne des services missions et déplacements 	<p>Pascal LEYES Directeur Général</p>	
<ul style="list-style-type: none"> visas consulaires et formalités relatifs au commerce extérieur 	<p>Pascal LEYES Directeur Général</p>	<p>avec subdélégation à</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carine SABATIER - Christiane BRIOT - Chantal BOURGEOIS - Sylvie PERREAU - Nadège ANDRE - Claudine KRUMB - Sylvie TRAMOIS
<ul style="list-style-type: none"> Centre de formalités des entreprises notamment la signature des récépissés de dépôts 	<p>Rémi JOUANNEAU, Directeur du développement des entreprises</p>	<p>avec subdélégation à</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brigitte GOY - Chantal GUINET - Sylvie LELEUX - Dominique COURTOIS - Carine SABATIER - Sylvie TRAMOIS - <i>Madeleine BROSSARD (à modifier suite départ)</i>

Nature de l'acte	fonction du délégataire bénéficiaire	conditions ou observations
<ul style="list-style-type: none"> Enregistrement des contrats d'apprentissage 	<p>Françoise MATHIEU-HUMBERT Directrice de la Formation Initiale</p>	<p>avec subdélégation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sylvie BAS Stéphane FRANQUIN
<ul style="list-style-type: none"> Déclarations fiscales Locations coffres bancaires toutes opérations postales (sauf CCP) 	<p>Dominique HANNOT Directrice des Ressources Humaines et de l'Administration générale</p> <p>Olivier REBOULET Chef du service « Comptabilité, gestion, finances »</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Baux de locations Conventions à caractère administratif 	<p>Dominique HANNOT Directrice des Ressources Humaines et de l'Administration générale</p>	
II – GESTION DU PERSONNEL		
<ul style="list-style-type: none"> licenciements de personnel promotions individuelles recrutement du personnel relations avec les représentants du personnel rémunérations, primes sanctions disciplinaires titularisations 	<p>Pascal LEYES Directeur Général</p>	
<ul style="list-style-type: none"> attestations déclarations sociales 	<p>Dominique HANNOT Directrice des Ressources Humaines et de l'Administration générale</p>	
III – GESTION FINANCIERE		
<ul style="list-style-type: none"> ordonnancement et engagement des dépenses, charges, recettes et produits prévus au budget 	<p>Antoine DIAZ 1^{er} Vice-président</p>	

Nature de l'acte	fonction du délégataire bénéficiaire	conditions ou observations
<p>Achats</p> <ul style="list-style-type: none"> • commandes en exécution des budgets • contrats de crédit bail • conventions diverses • marchés 	<p>Antoine DIAZ 1^{er} Vice-président</p>	<p>Pour les commandes et conventions uniquement et dans la limite de 7 500 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Christian BIEVRE - Michel CARADOT - Françoise MATHIEU-HUMBERT - Dominique HANNOU - Rémi JOUANNEAU - <i>François TERRADE (à modifier suite départ)</i> <p>Et</p> <ul style="list-style-type: none"> - Martine HERNANDEZ et Marie Anne PATISSIER - Olivier LIENARD - Sylvie PERREAU - Olivier REBOULET - Maurice VARREL (limite 4 000 €) <p>Pour APROPORT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Audrey PERROTO - Jean-Michel VERNIER - Christian CANITROT (limite 3 000 €)
<ul style="list-style-type: none"> • Contrats ou conventions de vente de services ou de productions de la CCI • Conventions de location ou de mise à disposition de biens propriété ou gérés par la CCI. 	<p>Antoine DIAZ 1^{er} Vice-président</p>	<p>Jusqu'à hauteur de 10 000 euros H.T. pour les conventions ponctuelles et inférieures à un an ou à 10 000 euros par an pour les conventions inférieures à quatre ans:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Christian BIEVRE pour les activités de la direction de la Formation Professionnelle et de l'Emploi - <i>François TERRADE pour les activités du service portuaire APROPORT (à modifier)</i> - Françoise MATHIEU-HUMBERT pour les activités de la direction de la formation initiale et de l'apprentissage